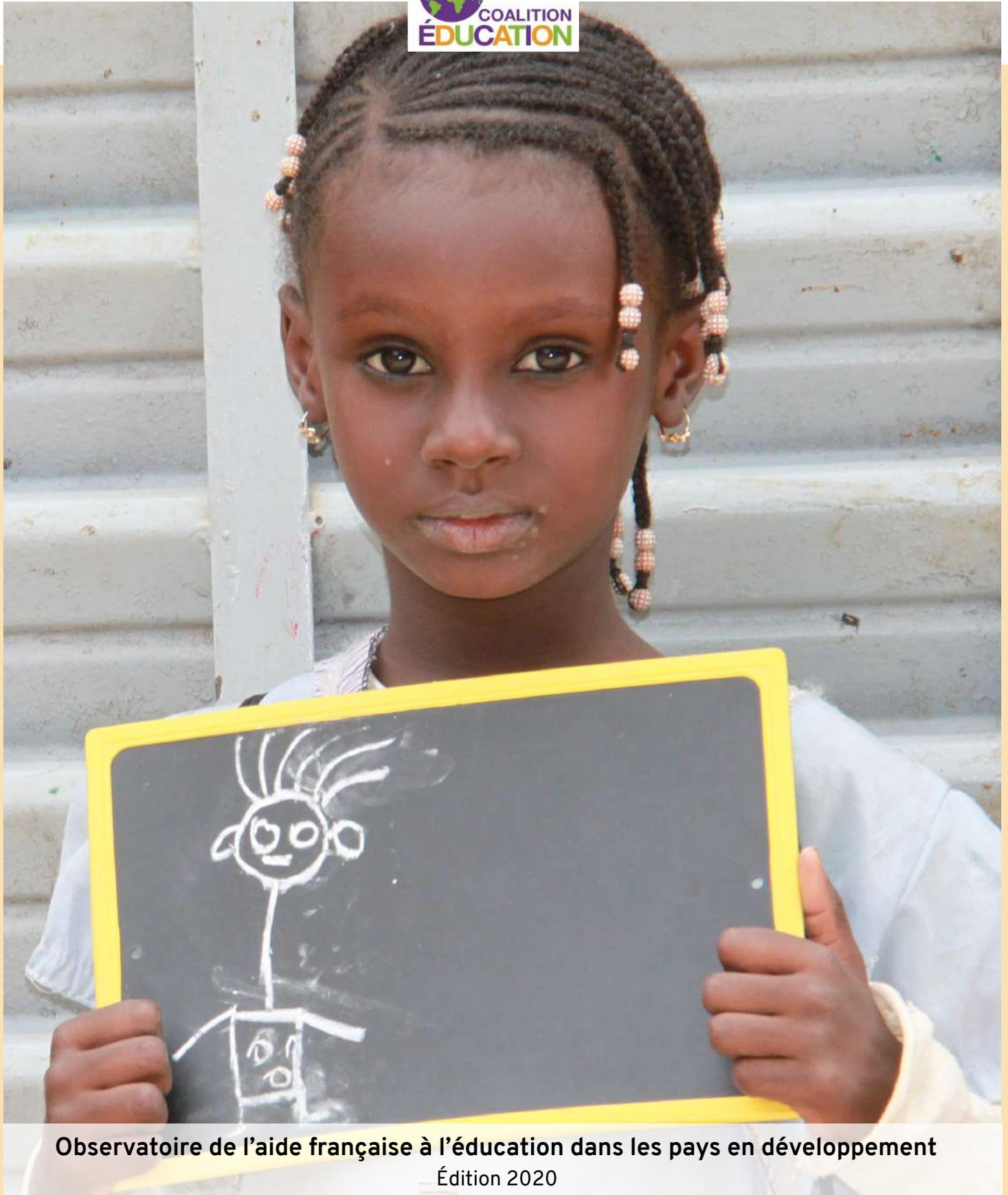


R A P P O R T

AIDE FRANÇAISE À L'ÉDUCATION : DES AVANCÉES EN DEMI-TEINTE



Observatoire de l'aide française à l'éducation dans les pays en développement

Édition 2020

Édito

Par Emmanuel Bailles, Sgen-CFDT, membre du comité de pilotage de la Coalition Éducation

La 5ème édition de l'*Observatoire de l'aide française à l'éducation dans les pays en développement* paraît l'année du **75ème anniversaire de la Charte des Nations Unies et de l'adoption de la Convention portant création de l'UNESCO**. Les Etats s'y déclarent « *résolus à assurer à tous le plein et égal accès à l'éducation* » puisque, selon la célèbre formule du préambule de la Convention, « *les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix* ». Cette 5ème édition concerne 2019, autre anniversaire : il y a 30 ans était adoptée la **Convention internationale des droits de l'enfant**, reconnaissant dans un texte juridiquement contraignant le droit de l'enfant à l'éducation.

Malgré cela, **259 millions d'enfants, d'adolescent-e-s et de jeunes ne sont toujours pas scolarisé-e-s dans le monde (ISU)**, dont **62 millions d'enfants en âge de fréquenter l'enseignement primaire**, 59 millions de jeunes adolescent-e-s en âge de fréquenter le premier cycle du secondaire et 138 millions de jeunes en âge de fréquenter le second cycle du secondaire (UNESCO).

L'Afrique subsaharienne, région où se concentrent les priorités de l'APD française, abrite plus de la moitié des enfants non scolarisés en âge de fréquenter le primaire, soit 32 millions d'enfants. Le taux le plus élevé d'exclusion se trouve également dans cette région où **19% des enfants en âge de fréquenter le primaire sont privés de leur droit à l'éducation**. Les filles rencontrent davantage d'obstacles pour l'accès à l'école que les garçons : 21% d'entre elles ne sont pas scolarisées comparativement à 16% des garçons.

En réponse à cette situation, l'APD éducation de la France, objet d'engagements forts du Président français dès 2017, est-elle à la hauteur de cette urgence de portée internationale, intrinsèquement liée à la **lutte contre la pauvreté** ?

En 2018, 75% de l'APD éducation de la France sont des bourses d'étudiant-e-s étranger-e-s ce qui, pour la société civile française qui alerte en ce sens les pouvoirs publics depuis plusieurs années, ne constitue pas de l'aide sectorielle aux systèmes éducatifs. Quand bien même ces frais d'études auraient une légitimité sectorielle, seuls 17,8% sont alloués aux pays prioritaires de l'APD.

L'aide bilatérale à l'éducation ne bénéficie aux pays d'Afrique subsaharienne qu'à hauteur de 29% et seulement 5% aux pays du Sahel qui traversent une crise alarmante. **L'éducation de base ne représente que 13,4% de l'aide française en éducation, soit 1,8% de l'aide bilatérale française**. Pour la Coalition Education (qui souligne la difficulté à obtenir ces chiffres, ce qui questionne la transparence démocratique de l'aide publique), ces réalités expriment un déséquilibre structurel qui semble échapper aux décideurs politiques comme à l'ensemble des acteurs mobilisés et appelle à **des décisions correctives urgentes**.

Les facteurs opérationnels sont tout aussi déterminants : les capacités de **l'Agence française de développement**, à Paris et dans les pays partenaires, à instruire et accompagner des projets finement adaptés aux territoires et à leurs populations, dans un dialogue constant et équilibré avec les ministères de l'éducation et les communautés éducatives, est un facteur essentiel d'**efficacité de l'aide**. Le ministère français de l'Éducation nationale, avec l'opérateur **France Éducation international**, doit pouvoir participer à cette qualité opérationnelle en s'arrimant à l'architecture globale de l'APD de concert avec les acteurs publics, sociaux, associatifs, privés et les organismes de recherche.

Ces questions opérationnelles doivent se conjuguer avec **le maintien de l'aide multilatérale de la France transitant par le Partenariat mondial pour l'éducation**, en veillant au renforcement des capacités de gestion des pays partenaires, condition d'appropriation donc d'efficacité des actions entreprises. Le Fonds **Education Cannot Wait** constitue également, pour la Coalition qui appelle la France à davantage y contribuer, un segment important de l'aide pour répondre aux spécificités des situations d'urgences humanitaires.

À l'heure de l'adoption, en France, de la nouvelle **loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales et de la crise sanitaire Covid-19 dans le monde aux nombreuses répercussions sur les systèmes éducatifs**, la Coalition Éducation renouvelle son soutien à l'ensemble des acteurs mobilisés et interpelle les décideurs sur la nécessité de renforcer ses dispositifs opérationnels pour remplir pleinement ses engagements.

Sommaire

AIDE BILATÉRALE À L'ÉDUCATION : DES INÉGALITÉS DE RÉPARTITION ENCORE VERTIGINEUSES

- 3 Une aide gonflée par des montants contestables et contestés
- 6 Éducation de base : loin d'être une priorité financière
- 7 Partenariat avec l'Afrique : des avancées... mais encore beaucoup de chemin à faire

AIDE MULTILATÉRALE À L'ÉDUCATION : UN ENGAGEMENT À LONG TERME ?

- 8 Partenariat Mondial pour l'Éducation : l'engagement renoué, la France sera-t-elle à nouveau au rendez-vous en 2021 ?
- 8 Education Cannot Wait : la France toujours à la traîne
- 9 Suivi des engagements de la France pour l'APD éducation depuis 2018
- 10 Glossaire
- 11 Notes

L'Observatoire de l'aide française à l'éducation dans les pays en développement est une publication annuelle indépendante de la Coalition Éducation.

© Coalition Éducation, mai 2020
 Analyse : Cros Mathieu
 Rédaction : Cros Mathieu et Rambaud Léa.
 Réalisation graphique : Rambaud Léa

Les différent-e-s expert-e-s ont apporté leur contribution : Bailles Emmanuel, Bojanic Alexandra, Casper Mathilde, Coupez Carole, Debon Michel, Etienne Clémentine, Le Floch Laura et Perrot Michelle.

Photo de couverture : © Solidarité Laïque/ Burkina Faso

Ce rapport a été réalisé grâce à l'appui financier de l'Agence française de développement. 

AIDE BILATÉRALE À L'ÉDUCATION : *DES INÉGALITÉS DE RÉPARTITION ENCORE VERTIGINEUSES*

Aide à l'éducation : *une aide gonflée par des montants contestables et contestés*

L'aide française à l'éducation est gonflée par des dépenses dont la Coalition Éducation conteste l'impact sur le développement des pays prioritaires. L'Observatoire dénonce la comptabilisation de trois dépenses qui, cumulées, représentent 1 016 millions de dollars soit 84% de l'aide à l'éducation déclarée par la France : les bourses et frais d'écolage, les établissements français à l'étranger et des coûts de l'Éducation nationale à Wallis-et-Futuna.

Composition de l'aide bilatérale française à l'éducation

Bourses et frais d'accueil d'étudiants étrangers en France

- Frais d'écolage
- Bourses

% de l'APD Education  74.7%

Interventions de type projet

- Agence Française de Développement
- Coûts du système éducatif à Wallis-et-Futuna
- Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

% de l'APD Education  11.4%

Experts et assistance technique

- Subventions aux écoles, collèges et lycées français à l'étranger
- Le Service de Coopération et d'Action Culturelle (programme 185 et 209)
- Personnel du pays donateur

% de l'APD Education  11.2%

Contributions à des programmes et fonds

- dont Partenariat mondial pour l'éducation

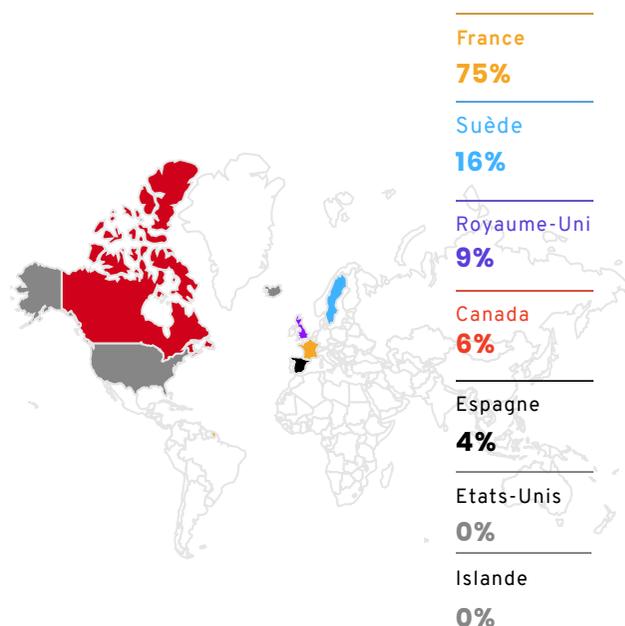
% de l'APD Education  2.6%

« Les bourses et écolages représentent 74,7% de l'aide à l'éducation de la France »

La France figure, depuis des années, parmi les pays qui comptabilisent dans son APD le montant le plus élevé de bourses et frais d'écolage destinés aux étudiant·e·s étranger·e·s issu·e·s de pays en développement pour poursuivre leurs études en France. En 2018, ces montants représentaient 899,5 M\$ (dont 762 d'écolages et 137,5 de bourses).

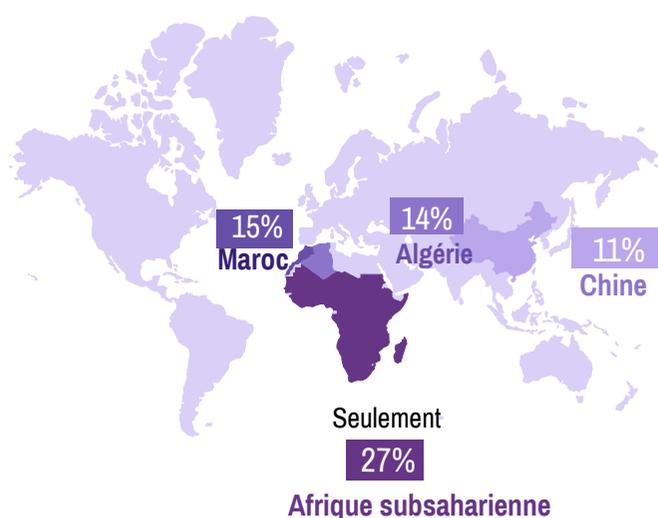
La Coalition questionne l'impact de ces dépenses sur la réduction de la pauvreté et des inégalités dans les pays d'origine des étudiant·e·s car nombreux sont ceux qui n'y retournent pas. En 2017, l'évaluation des « bourses du gouvernement français » du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a pointé le problème de cohérence entre les bourses et l'objectif de l'APD [2].

Comparaison de la part des bourses et écolages dans l'aide bilatérale à l'éducation de certains pays du CAD



« Seulement 17,8% des écolages et bourses sont alloués aux pays prioritaires de l'aide française et 27% à l'Afrique subsaharienne »

Principaux pays bénéficiaires des bourses et des écolages français



La Coalition s'inquiète des conséquences de la nouvelle stratégie « Bienvenue en France » du gouvernement français sur l'APD éducation.

L'instauration de frais d'inscription de 2 770€ en licence et 3 770€ en master pour les étudiant·e·s extra-européen·ne·s pourrait freiner la venue en France des étudiant·e·s issu·e·s des pays les plus pauvres.

De plus, la comptabilisation de ces dépenses dans l'APD ne répond pas aux objectifs de l'APD française et avec cette nouvelle stratégie elle serait d'autant plus problématique si les frais payés par les étudiant·e·s eux-mêmes y sont inclus !

Enfin, le triplement des bourses et la démultiplication des exonérations de frais pourraient bénéficier davantage aux étudiants issus de pays à revenus intermédiaires ou émergents, ce qui renforcerait le déséquilibre existant.

« Les établissements scolaires d'enseignement français à l'étranger représentent plus de 9% de l'aide à l'éducation »

La France déclare au titre de l'APD éducation 111 M\$ de subventions à **plus de 150 écoles, collèges et lycées français à l'étranger**, via l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE).

Selon le Ministère de l'Éducation nationale, ces établissements scolarisent 40% d'élèves français, l'accès y est soumis à des frais de scolarité qui représentent en moyenne 56% du financement de ces établissements et ils procèdent à une sélection des élèves.

« La France comptabilise 5 M \$ liés à l'éducation à Wallis-et-Futuna dans son aide à l'éducation. »

La Coalition questionne la comptabilisation dans l'APD de coûts éducatifs à Wallis-et-Futuna, partie intégrante de la République française. Ceux-ci **ne relèvent pas de l'aide au développement**, mais s'inscrivent dans le service public de l'éducation nationale et dans la garantie du droit à l'éducation de tout enfant présent sur le territoire français.

« Seuls 11% de l'APD éducation de la France transite par l'Agence française de développement »

Selon la Coalition, **les montants alloués à l'éducation via l'AFD restent insuffisants**. L'AFD est le principal opérateur de la France en matière d'aide au développement et assure la mise en œuvre de l'action bilatérale française dans le secteur éducatif.



RECOMMANDATIONS

1

L'aide à l'éducation officiellement comptabilisée dans l'APD (selon les critères de l'OCDE) ne doit inclure que les bourses et les frais d'écolage bénéficiant aux 19 pays prioritaires de l'aide française. Les bourses pourraient être réparties sur d'autres lignes, notamment les lignes réellement réservées à la coopération universitaire, à la recherche et à l'enseignement supérieur.

2

Les frais d'inscription payés par les étudiants doivent être décomptés des écolages déclarés au titre de l'APD, car il ne s'agira plus d'aide publique mais de contributions individuelles.

3

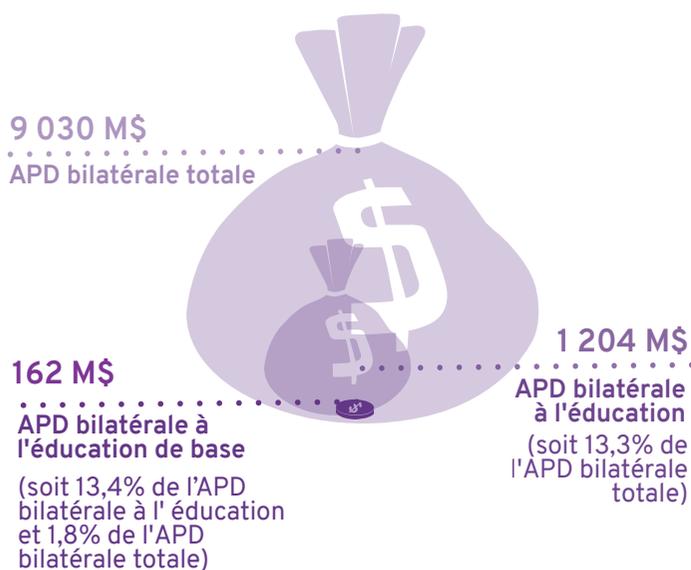
Des indicateurs ou des dispositifs de suivi doivent être mis en place afin de vérifier si les bourses et les exonérations répondent aux priorités de la politique de développement française (cibler les étudiants issus des pays les plus pauvres et des pays prioritaires de la France, ainsi que les étudiants issus des milieux les plus modestes dans tous les pays).

4

La France devrait cesser de comptabiliser dans son aide à l'éducation les coûts du système éducatif de Wallis-et-Futuna ainsi que les subventions aux établissements scolaires français à l'étranger.

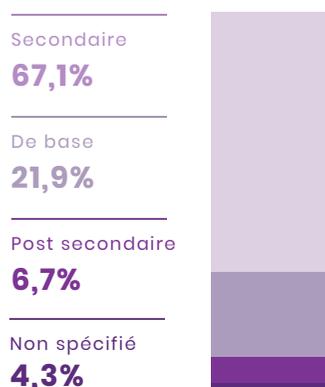
Éducation de base : *encore loin d'être une priorité financière*

“*L'éducation de base ne représente que 13,4% de l'aide bilatérale à l'éducation soit seulement 1,8% de l'APD bilatérale de la France*”

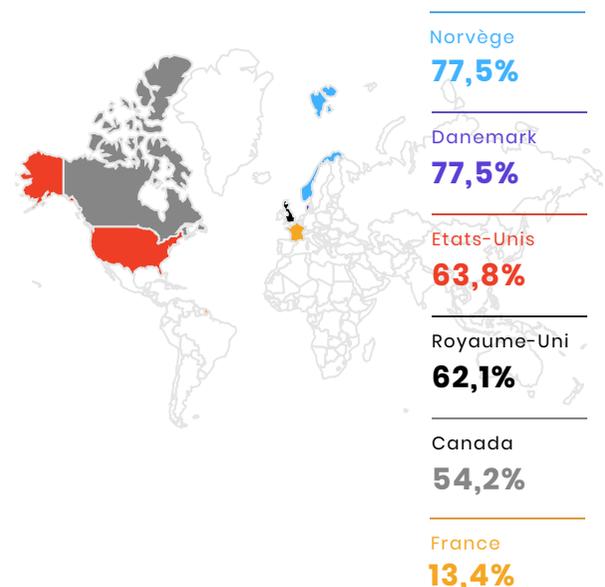


“*Seul 2,9% du total de l'APD transitant par l'AFD est consacré à l'éducation et 29% de budget éducation de l'AFD est alloué à l'éducation de base.*”

Répartition de l'APD éducation transitant par l'AFD selon les niveaux d'enseignement



Comparaison de la part que représente l'éducation de base dans l'APD éducation de certains pays du CAD



RECOMMANDATIONS

5 La France doit atteindre la part de 15% de l'APD totale pour l'éducation en sortant les frais d'écolage - ne bénéficiant pas aux 19 pays prioritaires de l'aide publique au développement - de la comptabilisation de l'APD. Les montants additionnels, tenant compte de l'augmentation de l'APD pour atteindre les 0,55% du RNB d'ici à 2022, doivent être entièrement consacrés à l'enseignement de base dans les pays à faible revenu et les États fragiles.

6 La part de l'APD bilatérale à l'éducation qui est allouée à l'éducation de base doit progressivement atteindre 50%.

Partenariat avec l'Afrique : des avancées... mais encore beaucoup de chemin à faire

L'Afrique subsaharienne concentre la moitié des enfants non scolarisés au primaire et au collège dans le monde (ISU).

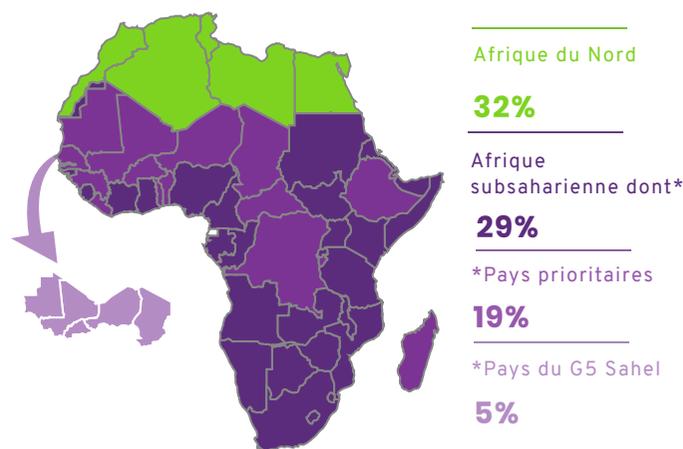
La région du Sahel -Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad - est aujourd'hui une des plus vulnérables au monde. Les attaques récurrentes dont font l'objet les écoles et la dégradation des conditions de scolarisation des enfants et d'enseignement a causé la fermeture de 2 000 écoles en 2 ans au Burkina Faso, Mali et Niger. Les conflits augmentent le taux d'abandon des élèves et l'absentéisme des enseignant·e·s. L'insécurité (les attaques terroristes) des populations entraîne la fermeture des écoles dans les territoires en conflit et le déplacement des populations fragilise les établissements scolaires des zones d'accueil.

La communauté internationale a reconnu l'urgence d'agir dans la région, marquée par la fragilité et l'instabilité de ces Etats, en créant l'Alliance Sahel en 2017, qui vise à répondre aux défis sécuritaires et de développement.

La France a fait du partenariat avec l'Afrique subsaharienne et notamment le Sahel une grande priorité politique. Toutefois, l'aide allouée à l'éducation et notamment à l'enseignement de base dans la région reste insuffisante.

« La France n'alloue que 22% de son aide bilatérale à l'éducation à l'Afrique subsaharienne, 19% aux pays prioritaires de l'APD et 5% aux pays du Sahel »

Parts de l'aide à l'éducation de la France allouées aux différentes régions africaines

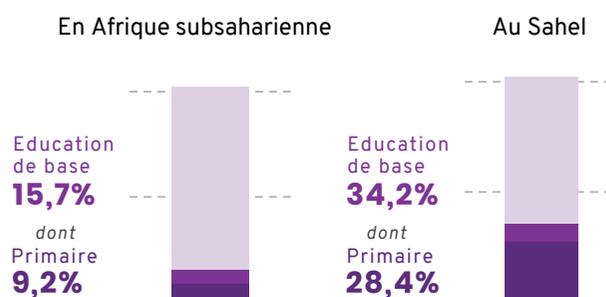


Parts de l'aide à l'éducation transitant par l'AFD



« L'éducation de base représente 15,7% de l'aide à l'éducation en Afrique subsaharienne et 34,2% au Sahel »

Répartition de l'APD éducation par niveaux d'enseignement



RECOMMANDATIONS

7 La France doit concentrer ses efforts en termes de subventions sur les pays prioritaires de l'aide publique au développement et mettre la priorité sur l'éducation de base qui reste insuffisamment investie à l'aune de son importance pour le continuum éducatif et l'atteinte des ODD.

8 La France doit contribuer, en coordination avec les autres acteurs de l'aide, à appuyer les Etats les plus fragiles, pour renforcer leurs capacités en matière de conception et de mise en oeuvre des politiques éducatives.

AIDE MULTILATÉRALE À L'ÉDUCATION : UN ENGAGEMENT À LONG TERME ?

En 2016, l'aide multilatérale à l'éducation de la France représentait 196,5 M\$, soit 14,9% du total de l'aide à l'éducation de la France (Donor Tracker). Ainsi, l'éducation ne représente que 4,4% de l'aide multilatérale de la France qui s'élève à 4 422,6 M\$.

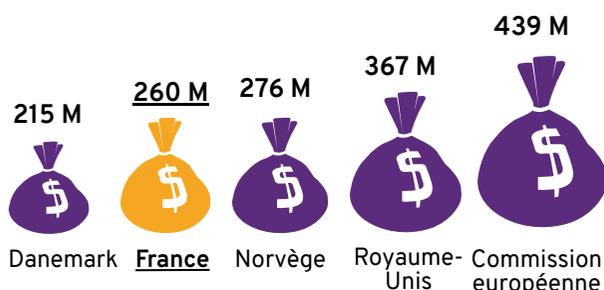
Depuis 2018, la France a renoué avec le financement du Partenariat mondial pour l'éducation (PME), mais sa contribution au fonds Education Cannot Wait (ECW) reste très faible, notamment par rapport à d'autres pays.

Partenariat mondial pour l'éducation : l'engagement renoué, la France sera-t-elle à nouveau au rendez-vous en 2021 ?

La Coalition Éducation souligne l'importance du PME aux pays bénéficiaires de par son appui à la conception et la mise en œuvre de politiques éducatives nationales, ainsi que de par la mobilisation des ressources domestiques pour l'éducation. Pour la Coalition, l'appui sectoriel doit être la priorité de l'aide multilatérale de la France.

« Après un fort désengagement, la France annonce une contribution de 200 M€ pour 2018-2020 »

Principales contributions (\$) au PME annoncées pour 2018-2020



Education Cannot Wait : la France toujours à la traîne

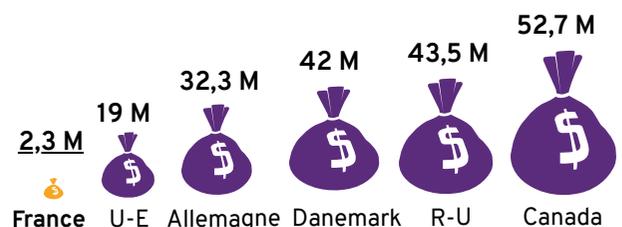
Le manque d'accès à l'éducation de qualité constitue une urgence de portée internationale. Les fonds alloués à ECW doivent être complémentaires à la contribution de la France au PME pour assurer une éducation durable et de qualité aux 75 millions d'enfants et de jeunes affectés par les crises, et dont les besoins éducatifs sont urgents.

Le manque d'investissement dans l'éducation en situations de crise met en péril des générations entières.

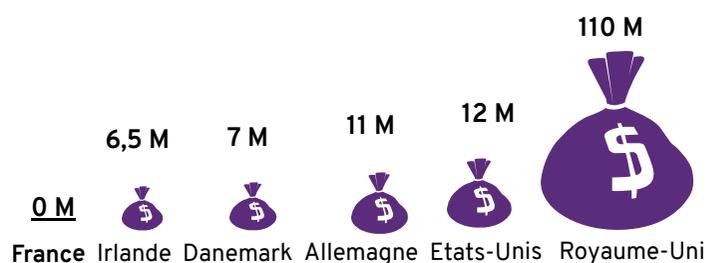
Education Cannot Wait et ses partenaires cherchent à mobiliser 1,8 milliard de dollars d'ici 2021 pour atteindre 9 millions d'enfants et de jeunes dans les pays touchés par les conflits armés, les déplacements forcés et les catastrophes naturelles, en mettant la priorité sur l'éducation des filles et les pays du Sahel.

« Avec une contribution au fonds ECW de 2,3M\$ depuis 2016, l'engagement français n'est pas à la hauteur des enjeux de l'éducation en situation de crise. »

Principales contributions depuis la création de ECW



Engagements de contributions à ECW depuis 2019





RECOMMANDATIONS

9

Compte tenu de l'augmentation de l'APD pour atteindre l'objectif de 0,55% du RNB d'ici à 2022, les montants additionnels dégagés devraient permettre d'atteindre progressivement la part des 30% de l'aide à l'éducation allouée aux fonds multilatéraux.

10

La France doit assurer l'effectivité de sa contribution au Partenariat Mondial pour l'Éducation à hauteur de 200 millions d'euros sur la période 2018-2020, et se ré-engager lors de la prochaine reconstitution des ressources du PME (2021) à hauteur de 500 millions d'euros sur la période 2021-2025.

11

L'effort en faveur de l'éducation des enfants et jeunes réfugiés doit être amplifié, à travers une contribution de 40 millions de \$ au fonds Education Cannot Wait pour la période 2019-2021 ; dont la moitié fléchée sur le Sahel.

12

La France doit assurer que toute nouvelle contribution représente des financements additionnels aux montants d'aides bilatérales ou multilatérales déjà engagées ou annoncées et en aucun cas leur substitution.

Suivi des engagements de la France pour l'APD éducation depuis 2018

Lors de la conférence de financement du Partenariat Mondial pour l'Éducation à Dakar (février 2018), la France s'est engagée à allouer **100 millions d'euros supplémentaires pour l'aide bilatérale à l'éducation** sur la période 2018-2020.

Le **Plan pour la Langue Française** (mars 2018) prévoit le déploiement à tous les pays d'Afrique francophone du programme d'accompagnement des enseignants "Apprendre" (Plan pour la Langue Française, 20 mars 2018).

En réponse à plusieurs questions écrites au gouvernement, J-Y Le Drian a annoncé le 10 janvier 2019 : *"En 2019, un milliard d'euros supplémentaires en subventions dont environ un tiers dans le secteur de l'éducation et de la formation, seront engagés par l'Agence dans les secteurs sociaux essentiels. Les pays africains prioritaires seront les premiers bénéficiaires de ces financements."*

Au 31 décembre 2019, **77 M€** ont été versés par la France au PME sur le total de 200 M€ annoncés pour la période 2018-2020.

« La Coalition Éducation salue les engagements significatifs de la France en direction de l'éducation, et restera vigilante quant à leur mise en oeuvre. Elle insiste toutefois sur l'importance du déséquilibre actuel au sein de l'aide à l'éducation qui nécessite des efforts renouvelés. »

Glossaire

Aide multilatérale : L'aide accordée à un pays via des organismes internationaux ou des fonds spécialement créés auxquels contribuent plusieurs états donateurs. La France contribue à plusieurs organismes et fonds : Union Européenne, Banque Mondiale, UNICEF, etc.

Stratégie « Bienvenue en France » : Lancée à la rentrée universitaire 2019, la stratégie « Bienvenue en France » vise à accroître le nombre d'étudiant.e.s étranger.e.s accueilli.e.s en France ainsi qu'à favoriser le départ à l'étranger des étudiant.e.s français.es, et prévoit notamment d'appliquer des frais de scolarité différenciés selon les étudiant.e.s et de tripler les bourses d'études.

Éducation de base : Selon la définition de l'Unesco et du Partenariat mondial pour l'éducation, l'éducation de base comprend une année de scolarisation pré-élémentaire, l'élémentaire et le premier cycle du secondaire ; soit les activités qui visent à répondre aux besoins éducatifs fondamentaux. Méthode de calcul : afin de s'aligner le plus possible sur cette définition, les montants d'aide allouée à l'éducation de base sont calculés comme suit : le total de l'aide à l'éducation pré-élémentaire, le total de l'aide à l'éducation primaire, 50% de l'aide allouée à l'enseignement secondaire, et 75% de l'aide à l'éducation sans niveau spécifié (qui comprend notamment la formation des enseignants ou la construction d'infrastructures).

Education Cannot Wait : Le fonds ECW a été créé en 2016 afin de financer des réponses aux besoins éducatifs des 75 millions d'enfants de 3 à 18 ans vivant dans les pays en situations de crise et d'urgence (conflits, catastrophes naturelles, épidémies, etc.). Depuis son lancement, le fonds a appuyé la mise en œuvre de programmes dans 37 pays et ciblé 2,3 millions d'enfants pour un total de 286,2 M\$ déboursés et a mobilisé environ 640 M\$ auprès de 18 donateurs. Entre 2019 et 2021, il vise à lever 1,8 Mds \$ afin de contribuer aux besoins éducatifs de 8,9 millions d'enfants dans 25 pays prioritaires.

Frais d'écolage : Les dépenses consenties par la France pour l'accueil et la formation d'étudiant.e.s étranger.e.s sur son territoire. Les critères établis par le CAD de l'OCDE accordent l'éligibilité de ces dépenses dans la comptabilisation de l'APD, ce que la Coalition juge discutable.

Partenariat mondial pour l'éducation : Le PME est le principal mécanisme de financement multilatéral de l'éducation au niveau mondial, qui met l'accent sur l'éducation de base dans les pays les plus pauvres. Depuis sa création en 2002, le PME estime que grâce à son appui, 64 M d'enfants ont été scolarisés au niveau primaire.

Pays prioritaires : En 2018, le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement a actualisé la liste des pays prioritaires pour l'APD française et identifié 19 pays : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Comores, Djibouti, Éthiopie, Gambie, Guinée, Haïti, Liberia, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sénégal, Tchad, Togo.

Wallis-et-Futuna est une collectivité d'outre-mer française située dans l'océan Pacifique.

Notes

AIDE BILATÉRALE À L'ÉDUCATION : DES INÉGALITÉS DE RÉPARTITION ENCORE VERTIGINEUSES

Sauf mention contraire, toutes les données présentées dans cette section sont issues de la base de données Creditor Reporting System (CRS) de l'OCDE, et sont extraites via le Query Wizard for International Development Statistics (QWIDS) stats.oecd.org/qwids/. Les chiffres présentés concernent les décaissements effectifs d'APD bilatérale sur l'année 2018, exprimés en dollars constants 2017.

1. À l'inverse des contributions de base aux fonds multilatéraux (comme la Banque mondiale ou l'Union européenne), les contributions versées à des fonds se focalisant sur un secteur, une thématique ou une zone géographique spécifique (comme le Partenariat mondial pour l'éducation, hébergé par la Banque mondiale) sont comptabilisées comme de l'aide bilatérale.
2. Rapport final de l'évaluation stratégique des bourses du gouvernement français (BGF), 2017, www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/evaluation_bgf_-_rapport_final_cle09a61f.pdf
3. Situés en Amérique Centrale et du Sud, au Mexique, aux Caraïbes, en Afrique, en Asie, en Océanie et dans certains pays d'Europe de l'Est.
4. Ministère de l'Éducation nationale : www.education.gouv.fr/cid258/les-etablissements-scolaires-francais-a-l-etranger.html
5. La définition de l'éducation de base utilisée par le CAD pour produire ce chiffre diffère de celle utilisée par la Coalition éducation dans le reste de cet observatoire. Ici sont incluses les dépenses concernant l'enseignement pré-élémentaire, l'enseignement élémentaire, et les programmes d'alphabétisation et d'acquisition des compétences de bases.
6. data.uis.unesco.org/

AIDE MULTILATÉRALE À L'ÉDUCATION : UN ENGAGEMENT À LONG TERME ?

7. Les données générales sur l'aide multilatérale sont issues du Donor Tracker (donortracker.org) et portent sur l'année 2016. Cette aide est par essence complexe à analyser dans le détail puisque des contributions de multiples donateurs convergent dans ces organismes et fonds multilatéraux. L'Observatoire se concentre sur deux fonds particulièrement cruciaux : le Partenariat Mondial pour l'Éducation, principal bailleur multilatéral dédié à l'éducation, et le fonds Education Cannot Wait pour l'éducation en situations de crise et d'urgence.

Partenariat mondial pour l'éducation : Les données présentées dans cette section sont issues du site internet du Partenariat Mondial pour l'Éducation et de son mécanisme de suivi des engagements pris lors du Forum de Dakar en février 2018 :

www.globalpartnership.org/content/donor-contributions-gpe

Fonds Education Cannot Wait : Les données sur les montants versés au fonds sont issues du site internet de l'Unicef, qui héberge le fonds : open.unicef.org/funds/ et des annonces faites par certains pays lors de l'AGNU 2019.

Suivi des engagements de la France pour l'APD éducation depuis 2018

8. Réponse du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères publiée dans le JO Sénat du 10/01/2019 - page 160. www.senat.fr/questions/base/2018/qSEQ181208327.html



Coalition Éducation
22 rue Corvisart, 75013 Paris
tél : 01 45 35 13 13

communication@coalition-education.fr

 @CoalEducation

 Coalition Éducation

 Coalition Éducation

Organisations membres de la Coalition Éducation

